

La **SEPTAINE** se compose de sept personnes faisant chacune à son jour le chemin de la Croix, de sorte que le rôle s'épuise dans la semaine.

Pour la **TRENTAINE**, se sont trente personnes qui prennent aussi chacune un jour pour s'acquitter du saint exercice, de sorte que le rôle se parfait dans le mois.

Il n'est nécessaire ni d'érection, ni de diplôme pour organiser l'association, la première personne venue peut se chercher six compagnes, et se trouve ainsi chef d'une septaine. Cependant il faut, pour s'assurer les indulgences, se faire inscrire dans le registre de l'Association, non pas inscrire les noms de chaque associé—c'est là l'affaire du chef de série—mais les noms des chefs seulement. En attendant qu'il en soit autrement disposé, nous sommes autorisé à faire tel enregistrement, et notre livre en contient déjà un bon nombre.

Chaque associé paye à son chef, en entrant dans l'association, 4 centins (septaine), et un centin (trentaine) pour faire dire une messe pour la bonne mort du premier qui doit mourir de la septaine ou de la trentaine; et à chaque mort, on renouvelle le même paiement pour une nouvelle messe pour le défunt, avec la faveur d'une bonne mort pour celui qui doit suivre. Chaque associé doit en outre faire une communion et un chemin de la Croix pour l'associé défunt.

Et qu'on n'aille pas dire : je n'ai pas besoin d'une telle association, je puis faire le Chemin de la Croix quand ben me semble. Oui, vous pouvez le faire quand vous voulez, mais il arrivera bientôt que vous le négligerez, tandis que si vous êtes engagé dans une association, à votre jour vous considérez comme un devoir de vous acquitter de votre obligation; ajoutez que les prières de plusieurs réunies sont bien plus efficaces pour toucher le cœur de Dieu. D'ailleurs l'expérience est là pour confirmer la chose. Dans toutes les paroisses où il y a de telles associations d'établies, on a pu remarquer comme chaque associé était fidèle à faire le

Chemin de la Croix à son tour. Nous avons pu le constater nous-même.

La petite paroisse de St-Félix du Cap-Rouge compte sept septaines et une trentaine du Chemin de la Croix perpétuel. Comme on faisait décorer l'église en 1884, on a été obligé d'enlever pendant quelque temps le Chemin de la Croix. Ayant un oratoire privé dans notre maison avec Chemin de la Croix, l'on nous demanda la permission de venir y faire le saint exercice; et pendant plus de deux mois, nous avons vu huit personnes venir chaque jour s'acquitter de leur Chemin de Croix. Nous connaissons une autre paroisse qui a 21 septaines d'enregistrées, et le curé nous a affirmé qu'il voyait tous les jours ces personnes s'acquitter de leur obligation.

Qu'on se procure la petite brochure pour mieux connaître tous les détails et que de suite on se mette à l'œuvre.

Cette association est d'autant plus avantageuse que, tout en fournissant aux curés un puissant moyen de soutenir la piété dans leurs paroisses, elle n'exige aucun surcroît de travail de leur part. La plupart du temps ce sont des laïques qui se sont mis à la tête, ils s'empressaient seulement d'enregistrer leur curé dans leur série.

—o—

Services religieux dans les différentes églises de Québec

—

Dimanche, 11 novembre 1888.

EGLISE ST JEAN-BAPTISTE.—Grand'messe : M. Marcoux, vicaire de Roberval; sermon : M. F.-X. Plamondon. Archiconfrérie : sermon, M. Laplante.

EGLISE ST PATRICE.—Grand'messe : R. P. Cronin, C. SS. R.; sermon : R. P. Rossbach, C. SS. R.

EGLISE ST-SAUVEUR.—Grand'messe : R. P. Valiquette; sermon : R. P. Boissonnault. Archiconfrérie : sermon, R. P. Forget des Patis.

—o—